

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Organisation		Source de la saisine : Etat
Date de dépôt : Sans objet	Date d'examen: 07/03/2018	
Décision n° : 2018-6		
Date de validation officielle : 07/03/2018	Objet : FONCTIONNEMENT Proposition d'organisation du CSRPN pour la validation de l'inventaire des ZNIEFF	Vote ----- Présents : 22 Représentés : 19 ----- Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

L'animateur du groupe de travail du CSRPN N-A sur les ZNIEFF présente, en s'appuyant sur un diaporama, la proposition d'organisation du travail d'inventaire et de validation des ZNIEFF en N-A. L'objectif est de définir un mode de fonctionnement commun qui permette d'assurer la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF en continu, ce qui requiert un programme de travail.

La démarche s'appuie sur un logigramme en 10 étapes (cf. annexe), fruit des échanges tenus entre le GT ZNIEFF et le Secrétariat scientifique de l'inventaire (SSI N-A) des ZNIEFF en 2017.

L'objectif recherché est de réduire autant que possible la sollicitation du CSRPN, ou des Conseils Scientifiques Territoriaux (CST), pour concentrer leurs forces sur les zones les plus préoccupantes ou sources de questions.

Le CSRPN reste néanmoins apte à consulter l'ensemble des informations des zones en chantier au travers d'applications en cours de déploiement (outil de consultation pour la validation des ZNIEFF) ou en cours de développement (plateforme web ZNIEFF N-A).

Le processus s'appuie sur une organisation du SSI N-A en 3 antennes couvrant les ex territoires, s'appuyant sur des opérateurs et référents, parfois départementaux, des réseaux d'experts internes ou externes aux antennes, et un groupe de travail ZNIEFF identifiant des rapporteurs au Conseil.

Neuf étapes rythment la vie d'une ZNIEFF. Les 5 premières relèvent du champ de la production (création ou actualisation des ZNIEFF) par le SSI et ses antennes, assisté d'experts et de référents. Les 4 suivantes correspondent à la phase de validation pour lesquelles le CSRPN est fortement sollicité notamment au travers de son GT.

L'objectif est d'éviter un examen systématique de toutes les fiches en séance du CSRPN. Il s'agit de ne retenir que les ZNIEFF soulevant des questions à soumettre au conseil.

Pour faciliter l'examen des zones à l'étude un outil de consultation est mis à disposition du CSRPN.

Marie BARNEIX de l'OAFS présente un rapide diaporama qui illustre le fonctionnement de l'outil, développé par l'OAFS assisté du CBNSA.

Examen du CSRPN

L'exposé suscite des échanges qui peuvent se synthétiser de la manière suivante :

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX
☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

- L'organisation de la validation autour de rapporteurs doit être affinée pour préciser le périmètre géographique comme thématique incombant à chacun d'entre eux.
- Si les rapporteurs sont départementaux (12), le GT dont ils devraient faire partie n'atteint pas le nombre suffisant (9 à ce jour).
- Si le principe d'une méthodologie commune est compréhensible, les pratiques antérieures de certaines antennes consistaient à examiner chaque fiche et zone à l'étude.
- Le GT ZNIEFF du CSRPN propose des méthodes de travail qui visent à faciliter celles du Conseil en réduisant la charge du temps d'examen aux enjeux les plus avérés.
- Les listes d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF constituent le premier niveau de légitimité des ZNIEFF, sans elles pas de validations possibles. C'est une des priorités que le GT ZNIEFF doit traiter. Il y a actuellement une hétérogénéité entre les 3 ex régions qui doit être harmonisée dans les plus brefs délais. La question de garder les 3 listes (ex régions) ou de n'en faire « qu'une » est posée. Elle doit être résolue en tenant compte des particularismes géographiques dont la Nouvelle-Aquitaine ne manque pas. La DREAL a missionné les CBN et l'OAFS pour réfléchir en lien avec le GT ZNIEFF aux méthodes et aux conséquences des propositions. En l'état actuel, pour ne pas stopper le processus d'actualisation ou de création, le parti est pris de continuer à s'appuyer sur les listes existantes.
- La place des inventeurs dans l'inventaire ZNIEFF est cruciale, aussi faut-il, pour toutes les réactualisations, chercher à recontacter les inventeurs initiaux.
- Pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'inventaire, un organigramme du SSI serait le bienvenu.
- Le SSI élabore les périmètres des zones en lien avec les experts locaux. Or cette question de la délimitation est complexe. Il y a régulièrement une incertitude cartographique dans la définition des limites. Comment objectiver cette délimitation ? Le GT doit s'y pencher sans retard.
- La bancarisation de l'information relative aux ZNIEFF est actuellement centralisée au MNHN. La DREAL a missionné le CBNSA et l'OAFS, en tant que pôles référents régionaux pour la Flore et la Faune sur un projet de plateforme régionale dédiée qui assurera la bancarisation et sa maintenance sur un serveur en région N-A.
- L'incomplétude en matière de données faune ou flore déterminantes pour une fiche ne doit pas être un facteur bloquant. En l'absence de données faune (ou symétriquement flore) la ZNIEFF proposée reste éligible à sa validation.

En conclusion, le Conseil propose que le GT ZNIEFF soit étoffé, que la liste d'espèces déterminantes pour la flore de N-A soit constituée d'ici l'été.

Décision du CSRPN N-A

En séance plénière du 7 mars 2018 le CSRPN N-A réuni à Angoulême, s'est prononcé sur le projet d'organisation de la validation des ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine proposé par son groupe de travail dédié à l'inventaire des ZNIEFF.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'adopter la méthode proposée par le groupe de travail ZNIEFF pour valider les propositions de zones qui lui sont soumises

A Angoulême, le 7 Mars 2018.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by several loops and a horizontal stroke at the end.

Laurent CHABROL

**PROPOSITION D'ORGANISATION DE L'INVENTAIRE PERMANENT ET CONTINU
ET DE LA VALIDATION DES ZNIEFF
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

